



L'ACCOMPAGNEMENT À LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

VAE





“La confiance en soi est le premier secret du succès.”

Ralph Waldo Emerson

“Ne laissez pas les choses que vous êtes incapable de faire nuire à celles que vous pouvez accomplir.”

John Wooden

“Le plus grand échec est de ne pas avoir le courage d’oser.”

Abbé Pierre

“Celui qui déplace la montagne,
c’est celui qui commence par enlever les petites pierres.”

Confucius



QUELQUES PHRASES À MÉDITER

UNE VAE, POUR QUOI FAIRE ?

- Obtenir la reconnaissance des compétences acquises par l'expérience, officialisée par un diplôme, un titre professionnel ou un certificat de qualification professionnelle.
- La VAE procure une grande satisfaction quant au chemin parcouru et facilite la poursuite de la carrière professionnelle

Obtenir un diplôme sans suivre une formation, c'est possible !

Chaque jour, nous acquérons de nouvelles compétences qui nous enrichissent. La VAE permet de faire le point sur notre expérience et de valider les connaissances.

Tout le monde peut être concerné !

Il suffit d'avoir au moins un an d'expérience, salariée ou non. La certification souhaitée doit être en rapport direct avec cette expérience.

MODALITÉS PRATIQUES

Toutes les compétences sont dignes d'intérêt

Toutes les compétences professionnelles en rapport direct avec la certification demandée sont prises en compte de même que l'expérience acquise en tant que bénévole dans une association ou un syndicat, par exemple.

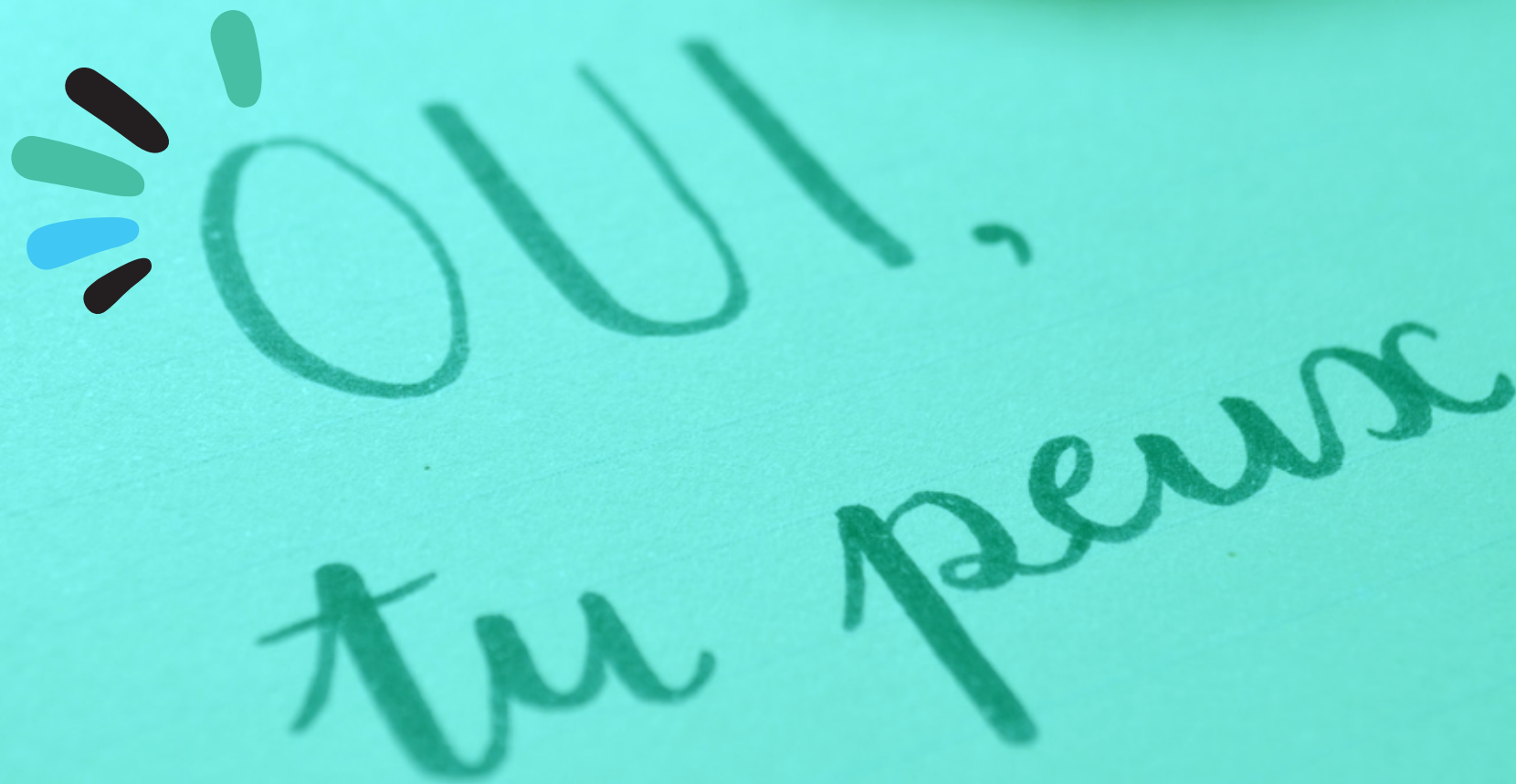
Toutes les certifications à finalité professionnelles peuvent être envisagées

Tous les diplômes sont accessibles ainsi que les titres pro et les CQP.
Seule réserve : inscription obligatoire au RNCP



EVANEO AMS COMPETENCES

VOUS ACCOMPAGNE DANS LA RÉDACTION DU LIVRET 2
ET LA PRÉPARATION À LA SOUTENANCE DEVANT LE JURY.





CONTENU

- **Mettre à plat** votre parcours professionnel et réaliser un **inventaire** de vos acquis professionnels
- **Identifier des situations de travail** en lien avec le référentiel de compétences du diplôme visé
- Amener à **décrire** et **analyser** votre pratique professionnelle, à **sélectionner** les activités à mettre en valeur, analyser vos compétences dans les situations de travail et inventorier vos compétences acquises correspondant au référentiel
- Apporter une **aide méthodologique** pour décrire, analyser vos activités et les formaliser
- **S'approprier** le déroulement, les modalités et les critères d'évaluation de la session d'examen du titre professionnel visé
- **Préparer à l'entretien avec le jury** : argumentation de soutenance, prise de parole, mise en situation
- En cas de validation partielle, définir un **plan d'action** (formation ou expérience complémentaire) pour atteindre la validation totale
- **Aider** dans les démarches administratives et à la demande de prise en charge

DÉROULEMENT

La durée totale est de 16 heures sous forme d'entretiens téléphoniques/Teams et relecture/corrections de vos écrits. Les RDV sont réalisés en présentiel dans nos locaux et/ou en distanciel.

Des entretiens individualisés intègrent, dans la phase de présentation et commentaire du livret 2, des outils d'analyse du parcours et de formalisation de l'expérience.

Des simulations et des entraînements de soutenance sont proposés.

Des rencontres sont possibles avec des candidats visant le même diplôme ou ayant déjà obtenu une validation.

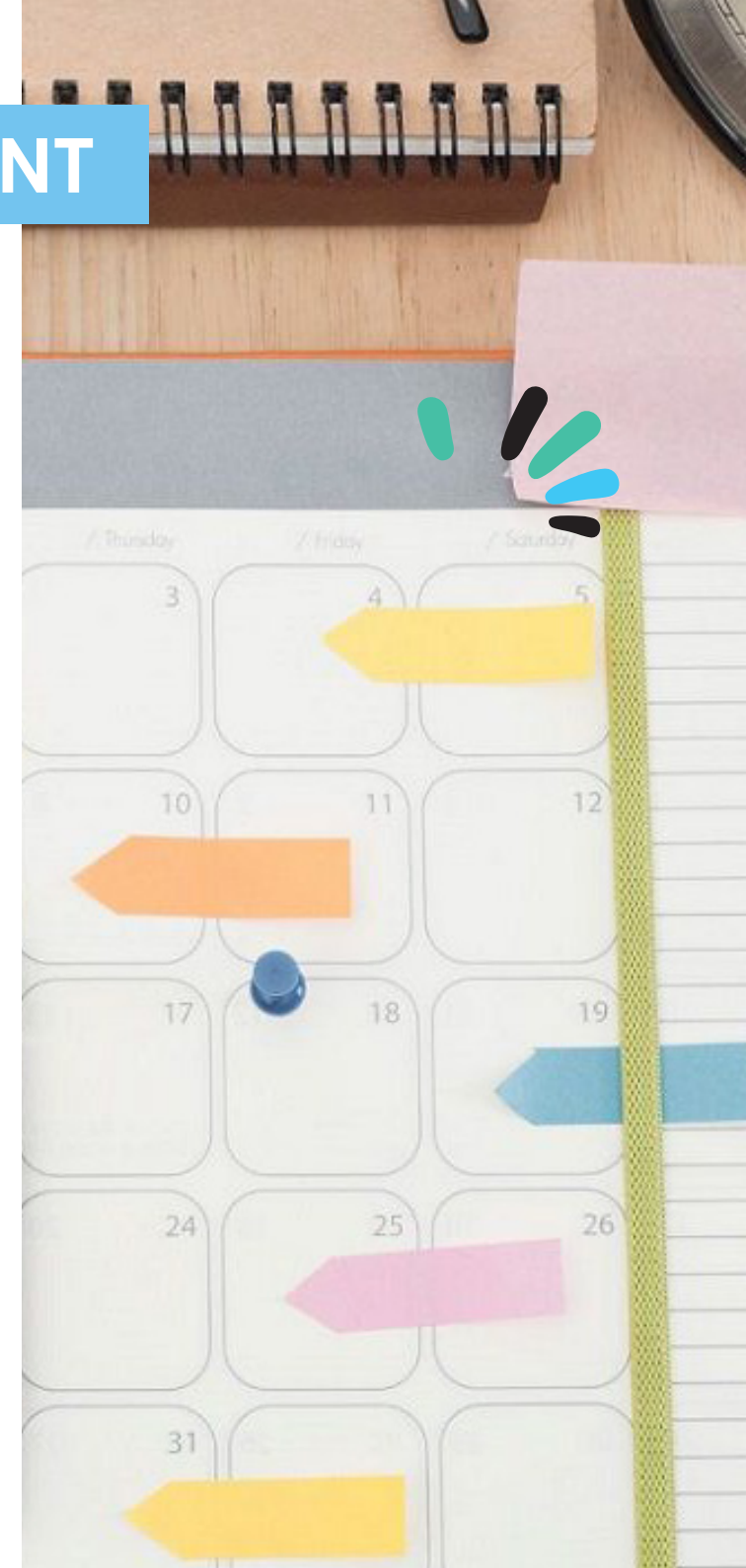
Les échanges entre vous et le consultant constituent le fondement du travail réalisé.

L'accompagnement est individualisé et personnalisé. Parce que nous considérons que chaque personne est unique, nous adaptons notre démarche à votre rythme et à vos disponibilités horaires.

Vous êtes l'acteur principal dans la réalisation de votre dossier de validation. En effet, il est formalisé par la production écrite d'un réel travail d'analyse et de prise de recul sur vos expériences, en fonction d'un projet précis, et en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification.

Candidat à la VAE, vous devenez également, grâce à la rédaction de votre dossier, un auteur engagé dans votre démarche.

Nous sommes là pour vous accompagner, pour vous conseiller, pour vous apporter une méthodologie efficace et conforme aux règles de déontologie et à la législation en vigueur*, pour vous aider à obtenir un diplôme ou une certification professionnelle plus élevés, facilitant votre évolution professionnelle et réduire la durée de votre parcours de formation.



Nous proposons une démarche constructive et participative grâce à laquelle vous décidez du sens à donner pour élaborer votre dossier de validation.

Notre posture est de vous accompagner dans cette conduite dynamique de changement, de mettre en œuvre des compétences liées au champ de l'évaluation : dégager et nommer vos compétences en rapport avec le référentiel du diplôme visé et de favoriser votre auto-questionnement.

APPROCHE



ENGAGEMENTS

Le consultant s'engage à respecter les principes déontologiques de l'accompagnement visant à :

- Vous apporter une méthode de travail pour constituer le dossier de validation :
 - Retour sur le parcours et l'histoire de vie et choix des expériences
 - Entretien d'explicitation qui permet de mettre en évidence les compétences acquises par une description la plus précise possible des activités conduites
- Vous apporter une aide individualisée
- Respecter la confidentialité à l'égard de vos propos tenus
- Développer une écoute neutre et active de votre expérience
- Respecter la propriété de vos productions
- Ne pas participer aux délibérations du jury concernant votre candidature
- S'engager à ne pas commenter ou prendre position sur la décision du jury
- Après la soutenance du jury et selon les résultats, mettre en place un plan d'action pour permettre la concrétisation de votre projet ou son réajustement



FINANCEMENT

L'accompagnement à la VAE peut être financé :

CPF

En utilisant **votre compte personnel de formation CPF** dès lors que vous avez acquis des droits suffisants.

EMPLOYEUR

Par votre employeur, dans le cadre d'un diplôme ou d'une certification intégré au plan de développement des compétences de l'entreprise ou effectué avant un congé de reclassement.

Accès handicapé : Si vous êtes en situation de handicap temporaire ou permanent, ou si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, nos conseillers sont à votre disposition pour prendre en compte vos besoins, envisager les possibilités d'aménagement spécifiques et résoudre dans la mesure du possible vos problèmes d'accessibilité.



**VOUS SOUHAITEZ VOUS LANCER ?
VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS ?**

**Contactez-nous au
02 30 300 200**

1^{er} rendez-vous sans engagement

NOS SITES D'INTERVENTION

Quimper | Concarneau | Quimperlé | Lorient
Auray | Vannes | Saint Nazaire

NOS HORAIRES D'OUVERTURE

De 9h à 18h du lundi au vendredi

Possibilité de prendre RDV
en dehors de ces horaires.

www.evaneo-formation.com



**evaneo
CONSEIL**